

**Propositions d'amendements Lille Verte (en gras dans le texte) – Délibération 22/83
- Plan de Mobilité Employeur 2022/2026**

Amendement n°1 : Modification d'un paragraphe avec suppression et remplacement d'une phrase au sous-axe n°1.3 : Développement du télétravail et des visio-conférences

Description volet télétravail

(...)

Un bilan sera tiré pour adapter le cas échéant le dispositif de télétravail choisi, des données statistiques et cartographiques seront suivies. Les aspects d'organisation, de conditions de travail et de qualité du travail seront prioritairement analysés et des indicateurs en lien avec les déplacements pourront également être examinés (temps gagné, émissions de CO2 évitées) dans la perspective d'étudier le recours ponctuel au télétravail **dès que le seuil d'information et de recommandation de pollution est atteint sur la métropole lilloise.** ~~en cas de pic de pollution de forte intensité sur la métropole lilloise.~~

Amendement n°2 : Ajout d'un objectif au sous-axe n°1.3 : Développement du télétravail et des visio-conférences

<p>Objectifs :</p> <p>Inscrire durablement ces modes d'organisation dans le fonctionnement de la collectivité</p> <p>- Totaliser 1 jour par semaine de télétravail en moyenne par agent ayant un poste télétravaillable</p>	<p>Indicateur :</p> <p>Nombre d'agents aux missions télétravaillables effectivement équipés pour télétravailler</p> <p>Nombre de salles effectivement équipées</p>
--	--

Amendement n°3 : Modification et ajout d'objectifs au sous-axe n°2.1.2 : Utilisation accrue des vélos

<p>Objectifs :</p> <p>Augmenter Tripler au minimum, l'utilisation du vélo dans les déplacements professionnels</p> <p>Multiplier par 3 le nombre de vélos en pool et prêts longue durée (vélos classiques, VAE, vélos cargos)</p>	<p>Indicateur :</p> <p>Nombre de vélos en pool et prêts longue durée (vélos classiques, VAE, vélos cargos)</p> <p>Nombre de déplacements réalisés par an (nb de réservations)</p>
--	---

Amendement n°4 : Ajout d'un objectif au sous-axe n° 2.4.2. Remise en Selle

Objectifs : 10 séances par an de remise en selle 100 personnes formées par an	Indicateur : Nombre de personnes formées
---	--

Amendement n°5 : Ajout d'un sous-axe à l'axe n°5 tel que rédigé ci-dessous :

5.8 Faire appel à des conseillers mobilités durables

Description

Afin de permettre aux agents de changer leurs pratiques de déplacements domicile-travail, la ville organisera des permanences de conseillers mobilité durable qui pourront accompagner les agents vers le meilleur moyen de transport en termes de coût, de temps et d'impact carbone.

La Ville pourra faire appel à un partenaire extérieur pour tenir ces permanences.

Budget :

Mobilisation du réseau, groupes de travail ; coûts de formation intégrés dans le budget formation

Pilote :

RH et Transition écologique – résilience

Objectif : Au moins une fois par mois, organiser une demi-journée de permanence, au minimum.	Indicateurs : - Nombre de personnes conseillées sur ces permanences - Nombre de personnes ayant changé de mobilité à l'issue de ces conseils.
--	--